

(<sup>1</sup>)

( N° 180. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 MAI 1899.

Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics  
pour l'exercice 1899 (<sup>1</sup>).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 12 mai 1899.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre la note ci-jointe relative à un nouvel amendement que je propose d'introduire au Budget de mon Département pour l'exercice courant.

Cet amendement consiste à ajouter le mot « Chasse » au libellé de l'article 28 afin de permettre la liquidation de certaines dépenses faites par le Comité ornithologique international et pour lesquelles il n'existe au Budget aucune allocation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre de l'Agriculture  
et des Travaux publics,*

LÉON DE BRUYN.

---

(<sup>1</sup>) Budget, n° 83, VII (session de 1897-1898).

Budget amendé, n° 5, VII.

Rapport, n° 131.

Amendements, n° 164 et 178.

NOTE.

---

AMENDEMENT.

---

CHAPITRE IV.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 28. — *Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses.*

Cet amendement a pour but de compléter par le mot « Chasse » le libellé de l'article précité en vue de permettre au Gouvernement de subventionner régulièrement et sans majoration de crédit l'œuvre éminemment utile du Comité ornithologique international.

---